



**Procès verbal de séance du 12 Avril 2017
(Convocation du 07 Avril 2017)**

Présents : Dominique BROCAS, Pascal FAIDEAU, Patrice DEMUTH, Vincent MARTIN, , Bernard CAILLON, Odile ROCHARD, Jacky SURREAU, Véronique RIQUIN, Sophie RUCHE, Danielle LAVAU, Jean Claude ROCHER et Philippe PLAT.

Représentés : Bernard BAUDINIÈRE , Valérie RIOUX et Olivier JENNEQUIN .

Secrétaire de séance : Vincent MARTIN

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix

Mme RABIER, Comptable du Trésor participe à cette séance.

Deux personnes sont présentes en tant que public

Documents fournis :

- l'ordre du jour,
- Pv des séances du 08 Mars 2017 et du 29 Mars 2017,
- résultats 2016 des comptes administratifs Commune, Assainissement et Lotissement des Fenelles,
- tableau détaillant les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2017,
- tableaux budget primitif Commune 2017 : fonctionnement et investissement,
- tableau budget primitif Lotissement des Fenelles 2017

La séance est ouverte à 20h00

1- Approbation des procès verbaux des Conseils Municipaux des 08 Mars 2017 et 29 Mars 2017

Ceux-ci sont adoptés par 15 voix pour avec quelques propositions de corrections orthographiques et ajouts de précisions.

2- Secrétaire de séance : Mr Martin est désigné comme secrétaire de séance

3- Délibérations :

Mr le Maire ne devant pas participer au vote des comptes de gestion et administratifs de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement des Fenelles, il cède temporairement la Présidence à Mr Faideau, 1er adjoint et quitte la salle.

Les votes porteront sur 14 voix.

Mr Faideau indique que les comptes de gestion et administratifs ont fait l'objet d'un contrôle de cohérence par la Comptable du Trésor. Ils sont rigoureusement identiques et seront donc approuvés simultanément après chaque débat sur les comptes administratifs.

Distribution des documents concernant les comptes.

Approbation du compte administratif : Commune de 2016

Mr Faideau présente le document concernant le compte administratif Commune.

Il indique : en section fonctionnement :

- des dépenses de 308 906,67 € et des recettes de 510 594,61 € donc un résultat de 201 887,95 €
en section investissement :
- des dépenses de 231 812,66 € (dont la médiathèque, l'église et le colombarium) et des recettes de 140 594,02 € donc un résultat de -91 218,64 €

les résultats de l'exercice 2016 sont :

540 719,33 € en dépenses et 491 503,39 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un déficit de 49 215,94 €.

Le compte administratif de la commune est proposé au vote.

Il est approuvé par 14 voix pour.

Approbation du compte de gestion 2016 : Commune.

Celui-ci est proposé au vote. Il est approuvé par 14 voix pour.

Approbation du compte de administratif 2016 : Assainissement

Mr Faideau présente le document concernant le compte administratif Assainissement.

Il indique : en section fonctionnement :

- des dépenses de 32 729,60€ et des recettes de 36 499,74 € donc un résultat de 3 770,14 €
en section investissement :
- des dépenses de 10 569,71€ et des recettes de 42 347,34 € donc un résultat de 31 777,63€

les résultats de l'exercice 2016 sont :

42 299,31 € en dépenses et 78 847,08 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un excédent de 35 547,77 €.

Le compte administratif Assainissement est proposé au vote .

Il est approuvé par 14 voix pour.

Mr Faideau rappelle que la compétence assainissement a été transférée à Grand Poitiers. Il n'y aura donc plus de budget Assainissement à l'avenir.

Approbation du compte de gestion 2016 : Assainissement

Celui-ci est proposé au vote. Il est approuvé par 14 voix pour.

Approbation du compte administratif 2016 : Les Fenelles

Mr Faideau présente le document concernant le compte administratif Les Fenelles.

Il indique : en section fonctionnement :

- des dépenses de 3 926,73 € et des recettes de 66 168,74 € donc un résultat de 62 242,01 €
- en section investissement :
- des dépenses de 45 965,68€ et des recettes de 76 545,24 € donc un résultat de 3 0579,56€

Les résultats de l'exercice 2016 sont :

49 892,41 € en dépenses et 142 713,98 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un excédent de 92 821,57 €.

Le compte administratif Les Fenelles est proposé au vote.

Il est approuvé par 14 voix pour.

Mme la Comptable du Trésor rappelle que le budget du lotissement des Fenelles, section investissement se compose essentiellement d'écritures d'ordres. Elle rappelle le principe de collecte de la TVA par les collectivités et indique que la vente d'une parcelle dans un lotissement s'inscrit en section fonctionnement.

Approbation du compte de gestion 2016 : Les Fenelles

Celui-ci est proposé au vote. Il est approuvé par 14 voix pour.

Retour de Mr le Maire. Les votes porteront désormais sur 15 voix.

Affectation des résultats au budget primitif de 2017 : Commune

Mr le Maire indique un besoin de financement de 92 718,64 € (déficit d'investissement de 2016 soit 91 218,64€ et un reste à réaliser de 1 500 €). Il faut donc prendre dans la section fonctionnement de 2016 pour financer le besoin de la section investissement 2016, ceci afin d'équilibrer les comptes pour 2016.

L'excédent de fonctionnement à reporter sur 2017 sera donc de 109 169,03 € au lieu de 201 884,94 €

Mr le Maire propose au vote l'affectation des résultats pour 2017.

Elle est approuvée par 15 voix pour.

Approbation du budget primitif de 2017 : Commune

Section fonctionnement :

Mr le Maire fait un focus :

- dans la section recettes fonctionnement :
 - sur le compte 73211 qui correspond à la compensation reversée par Grand Poitiers (au titre du dédommagement pour les taxes professionnelles) pour 52 287 €
- dans la section dépenses fonctionnement :
 - sur le soutien important du poste salaires et rémunérations
 - sur le compte 6228 pour la semaine d'activités jeunes

Mr le Maire indique la baisse des recettes de fiscalité liée à la réforme de la taxe d'habitation (part départementale)

Il indique que les dotations de l'Etat seront en hausse pour 2017 soit 38 695 € et que le poste dépenses imprévues restera à 7,5 % du budget afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues .

Mr Martin demande si l'achat des livres pour la Médiathèque pour 2017 pourront être pris dans la section fonctionnement . Mme la Comptable du trésor indique que seuls les achats pour création d'un fonds documentaire de base peuvent passer dans la section investissement. Les dépenses de livres seront donc à prendre dans le fonctionnement.

Mr le Maire propose au vote le budget primitif section fonctionnement pour 2017.
Il est approuvé par 15 voix pour.

Section investissement :

Mr le Maire propose d'inscrire en dépenses d'investissement les différents projets en fonction des priorités établies par le vote du Conseil municipal le 29 mars 2017 :

- Réfection de la Mairie (gouttière) co-financé par le SIVOS : 4 740 €
- Réfection de la grange : 7 500 € financés
- Façade de la Médiathèque et toilettes : 7 290 € financés
- Eglise chantier 2017 : 6 500 € financés
- Site internet de la commune : 1 700 € financés
- City stade : 34 400 € financés
- Bureau du maire
- Réparation des cloches : 1900 € financés

Mr le Maire indique que pour les recettes d'investissement :

Le département devrait financer :

par le programme ACTIV 70 % des chantier de la Médiathèque, de la grange et de la mairie.

par la DETR 30 % du chantier 2017 de l'église

Enfin le financement devrait recourir à l'opération Héritage 2024 pour 50 % soit 21 510 € et le contrat de ruralité pour 12 966 €. Soit 80 % du coût total du projet.

Mr le Maire propose au vote le budget primitif section investissement pour 2017
Il est approuvé par 15 voix pour.

Approbation du budget primitif 2017 : Les Fenelles

Mme la Comptable du Trésor présente le budget primitif du lotissement en indiquant qu'il est autorisé de trouver un déséquilibre entre recettes et dépenses, seulement si l'excédent concerne les recettes, ce qui est le cas.

Mr le Maire propose au vote le budget primitif 2017 sections investissement et fonctionnement pour le lotissement Les Fenelles
Il est approuvé par 15 voix pour .

Autorisation donnée au maire pour les demandes de subventions (City stade) :

Mr le Maire est autorisé à signer les demandes de subventions pour le City stade.
15 voix pour.

Tarifcation de la semaine d'activités :

Le Conseil municipal décide de porter, par 15 voix pour, à 30 euros par enfant le tarif de la semaine d'activités jeunes qui se déroule au mois de Juillet de chaque année . Mme Riquin insiste sur le faite qu'aucune augmentation n'été effectuée depuis la remise en place de la semaine jeune en été, alors que les tarifs des prestations ont, eux, augmenté .
15 voix pour.

Mr le Maire remercie le Conseil et lève la séance.
Fin de séance 21h52.

Le secrétaire Vincent Martin